

# La réforme de la politique laitière. Incidences possibles sur les systèmes fourragers des exploitations laitières de Lorraine

D. Caillaud\*

Depuis les années 70, l'élevage lorrain s'est considérablement restructuré et agrandi, avec diversification vers la viande et les céréales. Dans les zones les plus herbagères, l'élevage a conservé une place plus importante. La mise en œuvre de la nouvelle politique laitière issue du compromis de Luxembourg devrait affecter de façon assez contrastée ces deux contextes.

## RÉSUMÉ

*Une réflexion prospective a utilisé les statistiques agricoles et les typologies de systèmes, des simulations d'adaptation d'exploitations types, et des résultats d'entretiens collectifs d'éleveurs. Dans les zones de polyculture élevage, on s'attend à un mouvement de spécialisation avec abandon soit du lait, soit de la viande au profit de la production animale restante et des cultures de vente. Le maïs devrait continuer à progresser dans l'alimentation des vaches laitières au détriment du pâturage. Dans les zones plus herbagères, la stratégie d'économie et d'autonomie sur des structures plus familiales et de dimensions plus modestes devrait l'emporter. Le pâturage, conforté par la réforme, devrait se maintenir et le maïs pourrait voir ses surfaces décroître.*

\* avec la collaboration des Réseaux Bovins lait de l'Est de la France

## MOTS CLÉS

Bovin, évolution, Lorraine, maïs fourrage, pâturage, politique agricole, prévision, production laitière, système fourrager, système de production.

## KEY-WORDS

Agricultural policy, cattle, dairying, evolution, forage maize, forage system, forecast, grazing, Lorraine region, production system.

## AUTEUR

Institut de l'Élevage, Service Actions Régionales Nord-Est, 9, Rue de la Vologne, BP 1047, F-54522 Laxou cedex ; dominique.caillaud@inst-elevage.asso.fr

La vocation d'élevage de la Lorraine est relativement récente. Anciennement pays de laboureurs, ce n'est qu'au cours du 20<sup>e</sup> siècle que l'élevage s'est développé pour connaître son apogée dans les années 1970. Depuis, nous assistons à une lente érosion de l'élevage au profit des céréales et du colza. La production bovine laitière reste néanmoins une activité essentielle dans le paysage agricole et pour l'économie régionale ; elle compte des exploitations modernisées et des outils de transformation performants, largement tournés vers la production fromagère. Le compromis de Luxembourg qui se met en place devrait assez nettement influencer sur l'économie laitière de notre région, et notamment sur les systèmes fourragers existants dans les élevages laitiers. Comment vont s'adapter les systèmes laitiers au niveau de la combinaison des productions présentes sur l'exploitation, de leur fonctionnement et plus particulièrement de leurs surfaces fourragères ? C'est à ces questions que l'article tente d'apporter des éléments de réponse.

## 1. Herbe et élevage : un destin commun

### ■ L'herbe en Lorraine, c'est 43% de la SAU et 86% de la SFP

Depuis le début des années 70, l'herbe a régulièrement perdu du terrain au profit des cultures même si, ces dernières années, sa régression s'atténue (figure 1). Il est vrai que la plupart des surfaces qui étaient labourables l'avaient été avant la réforme de la PAC de 1992, celle-ci provoquant cette même année une accélération des retournements. Néanmoins, au cours de la dernière décennie, des surfaces en herbe ont continué à être retournées même si les cultures mises en place ne pouvaient bénéficier des aides PAC. **Aujourd'hui, l'essentiel des surfaces en herbe est sous forme de prairies permanentes ; les**

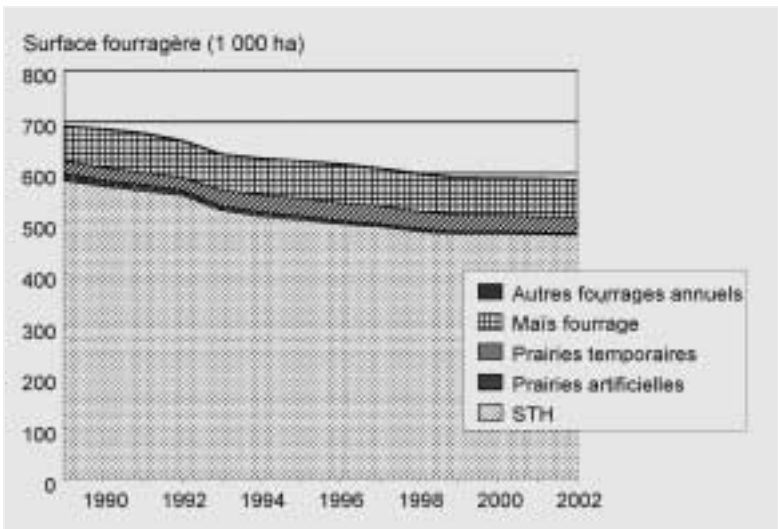
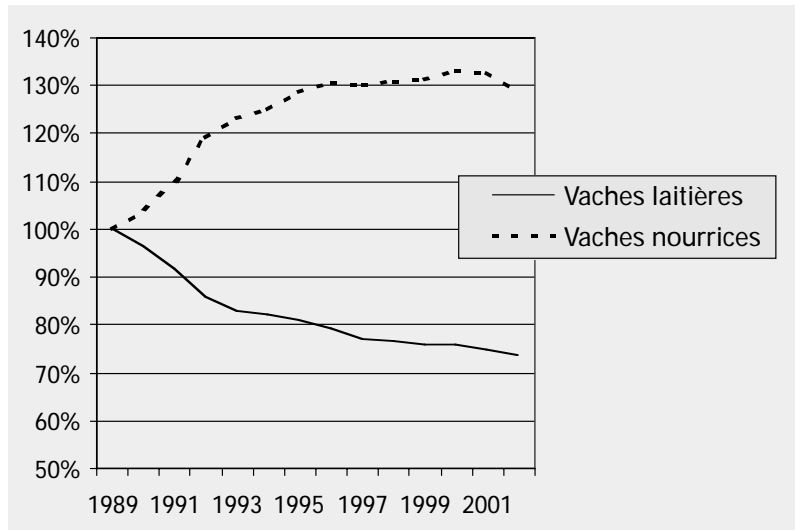


FIGURE 1 : Evolution des surfaces fourragères en Lorraine de 1989 à 2002 (source : statistique agricole annuelle DRAF Lorraine).

FIGURE 1 : Changes in the forage areas in Lorraine from 1989 to 2002 (source : annual agricultural statistics, DRAF, Lorraine).

FIGURE 2 : **Evolutions relatives des effectifs de vaches laitières et allaitantes en Lorraine de 1989 à 2002** (base 100 en 1989 ; source : statistique agricole annuelle DRAF Lorraine).

FIGURE 2 : **Relative changes in the number of dairy cows and of suckler cows in Lorraine from 1989 to 2002** (base 100 in 1989 ; source : annual agricultural statistics, DRAF, Lorraine).



prairies temporaires n'en représentent que 6% (33 000 ha) et les prairies artificielles à peine 1% (4 000 ha). Malgré cette érosion, l'herbe garde encore une place de choix dans les surfaces agricoles (43%) et reste très dominante dans la composition des surfaces fourragères (86%).

**Les surfaces en maïs fourrage** se sont développées rapidement entre le début des années 70 et la fin des années 80. Depuis, elles **se stabilisent** autour de 72 000 ha avec la possibilité de mobiliser pour partie les 15 000 ha de maïs grain en situation de pénurie fourragère comme cela a été le cas en 2003 suite à la sécheresse.

### ■ Un cheptel bovin qui régresse

Depuis l'instauration des quotas laitiers, **le nombre de vaches laitières continue de décroître**. Ces dernières années, le rythme s'est ralenti (1 à 2% par an) ; il était de 3 à 4% jusqu'au début des années 1990. Dans les premières années de quotas, la substitution de vaches laitières par des vaches allaitantes a été assez importante : pour 100 vaches laitières en moins on comptait 50 nouvelles vaches allaitantes (figure 2). Depuis, **le nombre de vaches allaitantes s'est stabilisé sur la région** autour de 140 000 têtes ; les vaches laitières étaient quant à elles au nombre de 214 000 en 2002. La baisse du nombre de vaches reproductrices entraîne dans son sillage la baisse du nombre des UGB herbivores (figure 3).

### ■ Des systèmes laitiers fonctionnant à 2 vitesses

La ressource abondante que représente l'herbe, dans des exploitations de grandes dimensions où la main d'œuvre est limitante, est assez logiquement gérée de façon extensive. A titre indicatif, la fertili-

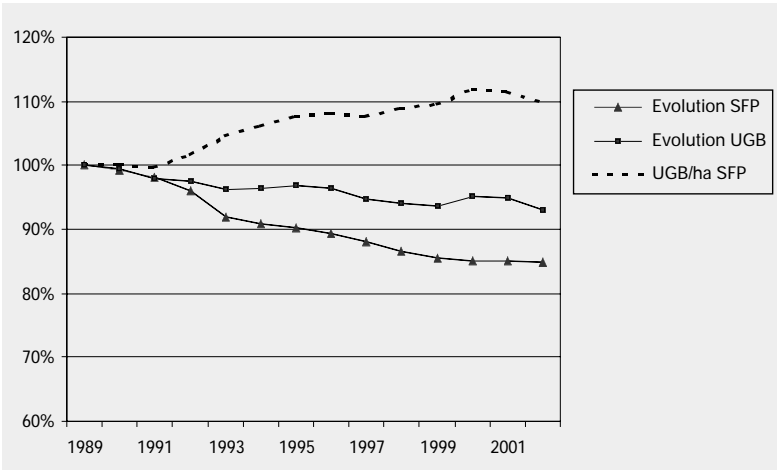


FIGURE 3 : Evolutions relatives de la surface fourragère, du cheptel et du chargement en Lorraine de 1989 à 2002 (base 100 en 1989 ; source : statistique agricole annuelle DRAF Lorraine).

FIGURE 3 : *Relative changes in the forage area, the number of livestock and the stocking rate in Lorraine from 1989 to 2002 (base 100 in 1989 ; source : annual agricultural statistics, DRAF, Lorraine).*

sation minérale moyenne des prairies lorraines est de 55 N - 34 P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> - 38 K<sub>2</sub>O /ha (enquête SRSA, 1999). Selon les systèmes, les vaches utilisent plus ou moins l'herbe ; cela va du pâturage exclusif (plutôt pour les troupeaux petits à moyens) au zéro pâturage (fréquent dans les plus grands troupeaux), en passant par des pâturages "limitants". Les principaux utilisateurs de l'herbe sont les génisses de renouvellement conduites pour des vêlages plutôt tardifs. Elles pâturent durant 2 à 3 saisons et reçoivent du foin et/ou de l'ensilage en hiver. Lorsque la densité de quotas est faible (moins de 4 000 à 5 000 l/ha SFP), le seul troupeau laitier ne suffit pas pour utiliser les surfaces en herbe. Afin de tirer partie de ces surfaces, on trouve souvent sur les exploitations des bœufs et/ou des vaches allaitantes.

Le secteur intensif de l'exploitation est représenté par les vaches laitières qui utilisent l'essentiel des surfaces en maïs fourrage. Avec des surfaces stabilisées et des effectifs en diminution, la part du maïs dans l'alimentation des vaches laitières ne cesse d'augmenter. La raison en est simple : des troupeaux de plus en plus grands pour lesquels le pâturage diminue. Il diminue à la fois en raison de véritables problèmes pour trouver un parcellaire de dimension suffisante et accessible pour les vaches traitées, mais aussi en raison de la difficulté de gestion ressentie par les éleveurs, et du caractère plus aléatoire de la performance laitière lorsque l'on recherche de hautes productivités.

**On voit donc de plus en plus cohabiter deux logiques de fonctionnement** au sein des exploitations laitières : **d'un côté, le maïs et les vaches laitières** (parfois aussi des taurillons) conduits à grands renforts d'intrants ; **de l'autre, l'herbe et les autres bovins conduits de façon extensive.**

Jusqu'à une date récente, la baisse des surfaces fourragères avait été plus rapide que la baisse des cheptels, ce qui s'était traduit par une augmentation des chargements animaux passant de 1,08 UGB/ha en 1989 à 1,20 en 2000. Avec des rendements en ensilage de maïs autour

de 10 t de matière sèche (MS) par hectare, cela situait la **valorisation de l'herbe<sup>1</sup> entre 5 et 5,5 t MS/ha.**

Depuis lors, on assiste à une inversion de tendance : **relative stagnation au niveau des surfaces en herbe et en maïs alors que le nombre d'UGB continue de décroître.** Les chargements sont orientés à la baisse et avec eux la valorisation des surfaces en herbe (figure 3). La nouvelle politique agricole issue du compromis de Luxembourg va-t-elle atténuer ou renforcer ces tendances ?

## **2. La polyculture élevage : fruit de la dynamique d'évolution des systèmes laitiers**

**Les exploitations laitières de la région Lorraine figurent parmi les plus grosses au niveau national.** Sur des surfaces de plus de 100 ha, elles sont dotées en moyenne de 230 000 litres de quota, auxquels s'ajoutent souvent un atelier de viande bovine et des céréales. Parmi les différents systèmes d'exploitations, ceux détenant du lait sont les plus nombreux et représentent de ce fait un élément essentiel de l'activité économique de la région.

Ainsi, en 2000, les 5 100 exploitations laitières professionnelles lorraines employaient 57% de la main d'œuvre agricole et exploitaient 56% des surfaces agricoles (RIVIÈRE, 2003). Elles détenaient les 2/3 des surfaces en herbe que les seules vaches et génisses laitières ne suffisaient pas à valoriser, et c'est assez naturellement qu'on y trouvait aussi 80% des bœufs et 25% des vaches allaitantes de la région. A cette activité d'élevage s'ajoutaient souvent des cultures de vente : les exploitations laitières cultivaient 47% des surfaces en céréales et plus du tiers de celles en colzas.

Au-delà de ces caractéristiques moyennes, la réalité de l'élevage laitier offre cependant une réelle diversité au niveau des structures et de leur fonctionnement. Au regard du système fourrager et de la participation des céréales, on distingue ainsi **trois familles de systèmes laitiers** (tableau 1) :

- les systèmes laitiers herbagers,
- les systèmes laitiers à dominante élevage avec culture de maïs,
- les systèmes laitiers en polyculture élevage.

---

1 : La valorisation des surfaces en herbe est calculée à partir des besoins fourragers annuels du cheptel de l'exploitation obtenus en multipliant le nombre d'UGB techniques moyen annuel par la consommation estimée d'une UGB (5 tonnes de matière sèche de fourrage). De ces besoins, on retranche les apports réalisés par le maïs ensilage (surfaces x rendement utile) ainsi que les éventuels achats de fourrages ; on ajoute les éventuelles ventes de fourrage de façon à obtenir la contribution totale des surfaces en herbe à l'alimentation des troupeaux. Ce solde, divisé par les surfaces en herbe de l'exploitation, nous donne le niveau de valorisation de l'herbe à l'hectare.

Système	Laitier herbager	Laitier "élevage dominant" avec maïs	Laitier en polyculture élevage
Effectif	1 024	1 780	2 261
UTH	1,7	1,9	2,6
SAU (ha)	59	91	168
Céréales (ha)	10	15	60
Surfaces en herbe (ha)	45	56	61
Maïs ensilage (ha)	0	11	17
Nombre de vaches laitières	25	38	51
Quota laitier (l)	109 000	199 000	302 000
Lait par vache par an (l)	4 400	5 200	6 000

## ■ Des herbagers sur le déclin

Le système fourrager de ces exploitations est exclusivement basé sur l'herbe. Les cultures de vente sont limitées à quelques hectares et en partie autoconsommées. Ces systèmes représentent **20% des exploitations laitières lorraines** et ne détiennent que **12% des vaches laitières**. Ce sont donc des élevages de plus petites dimensions, placés dans les zones les plus herbagères qui sont aussi celles ayant les plus fortes contraintes (montagne vosgienne, Châtenois, Vôge, Woëvre, plateau lorrain sud, pays de Montmédy), et plus souvent gérés par des exploitants âgés.

## ■ Le maïs dépasse rarement 30% de la SFP dans les systèmes laitiers à dominante élevage

A la différence des précédents, ces systèmes ont progressivement introduit le maïs dans leur surface fourragère. Sa contribution aux surfaces fourragères excède rarement 30% en raison de l'importance des surfaces en herbe obligatoire. A la suite des plans de développement des années 70-80, la mise en place des quotas a contraint bon nombre de ces exploitations, initialement spécialisées, à **se diversifier vers la viande**. Les surfaces en cultures de vente ne dépassent pas 30 à 40 hectares.

## ■ Les systèmes en polyculture élevage sont de plus en plus nombreux

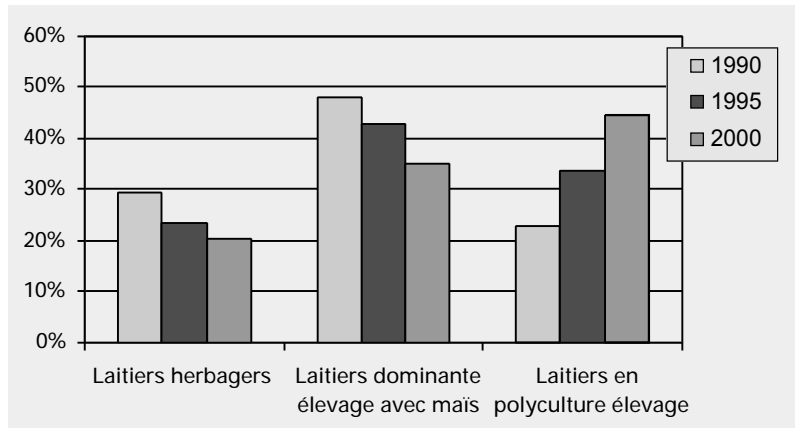
La dynamique d'évolution des systèmes laitiers, avec ses agrandissements, le développement de la culture du maïs et les travaux d'aménagement foncier (drainage, remembrement), aboutit à ce type d'exploitations, souvent **de grandes à très grandes dimensions**, sous forme sociétaire (figure 4). Leurs surfaces agricoles sont utilisées pour moitié par des **cultures de vente**. L'atelier laitier est souvent complété par un **atelier d'engraissement**. Ce sont aussi les systèmes qui montrent le **degré d'intensification le plus poussé**, que ce soit au niveau des surfaces ou de la conduite des animaux.

TABLEAU 1 : **Caractéristiques structurelles moyennes des systèmes laitiers lorrains** (source : RA 2000 - CRAL).

TABLE 1 : **Mean structural characteristics of the dairy systems in Lorraine** (source : RA 2000 - CRAL).

FIGURE 4 : **Evolutions relatives des systèmes laitiers en Lorraine de 1990 à 2000** (source : Enquêtes Structures 1990, 1995, RA 2000 - CRAL).

FIGURE 4 : **Relative changes in the dairy systems in Lorraine from 1990 to 2000** (source : Enquêtes Structures 1990, 1995, RA 2000 - CRAL).



### 3. La nouvelle donne du compromis de Luxembourg et les questions qu'elle soulève

Cette réforme fait entrer le secteur laitier dans une nouvelle ère. Passer d'un soutien par les prix, dont l'impact est directement peu perceptible, à un versement de prime totalement découplée et constituant la part essentielle du revenu est une situation radicalement nouvelle dont il est difficile de prévoir les conséquences en termes de comportement de nombreux producteurs. Cette réforme fait peser un vrai risque de baisse de revenu pour les éleveurs laitiers. Les incertitudes concernant les stratégies d'adaptation que mettront en œuvre les producteurs sont grandes et porteuses potentiellement de restructurations très fortes des exploitations, de délocalisations des productions ainsi que d'effets induits sur les autres secteurs, notamment la viande bovine et les céréales.

Outre la modulation des aides, la réforme n'affecte pas directement le revenu des ateliers de viande bovine et de céréales. Cependant, le caractère acquis des aides découplées pourrait entraîner des rééquilibres entre les diverses productions au sein des structures laitières.

Les exploitations laitières lorraines, qui combinent souvent les trois productions (lait, viande bovine et céréales) pourraient donc être particulièrement affectées par cette réforme. Les principaux points de questionnement relevés pour ces systèmes, et plus particulièrement sous l'angle fourrager, sont :

- **Le découplage à 75% des aides aux surfaces en maïs fourrage** est-il de nature à modifier les équilibres herbe-maïs existants au sein de ces exploitations laitières ?

- **Le découplage des primes spéciales aux bovins mâles** ne risque-t-il pas d'encourager une désaffection pour les ateliers de viande, qu'il s'agisse de viande intensive (taurillons) ou de viande à l'herbe (vaches nourrices ou bœufs) ? Que pourrait-on faire d'autre à la place de ces derniers pour valoriser les surfaces en herbe obligatoires ?

- A compter du premier janvier 2005, l'attribution des aides sera conditionnée à l'**application des "bonnes conditions agricoles et environnementales"**, chaque Etat membre devant en définir les modalités d'application. Parmi elles, deux pourraient concerner les systèmes fourragers de nos régions : **le maintien des surfaces en prairies permanentes et l'implantation de bandes enherbées.**

Sur le premier point, selon le règlement adopté le 29 septembre 2003 au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales, "*Les Etats membres veillent à ce que les terres consacrées aux pâturages permanents à la date prévue pour les demandes d'aide à la surface en 2003 restent affectées à cet usage*". Sont concernées les prairies permanentes ainsi que les prairies temporaires de plus de 5 ans en 2003. Cette obligation s'applique à partir de 2005. Elle devrait avoir **pour effet de geler l'essentiel des surfaces en herbe en Lorraine** et, de ce fait, les systèmes fourragers dont l'herbe reste la composante principale. Cela constitue un fait nouveau puisque jusqu'à présent la diminution de la surface fourragère se faisait avant tout au travers du retournement des prairies permanentes. La seule variable d'ajustement à la diminution constante des cheptels deviendrait alors les surfaces en prairies temporaires de moins de 5 ans ainsi que les surfaces en maïs ensilage.

Sur le second point, les règles de la nouvelle PAC font obligation, à partir de la campagne 2004/2005, d'implanter des bandes enherbées à hauteur de 3% des surfaces COP (céréales, oléagineux, protéagineux) et gel. Seuls les "petits producteurs", non soumis au gel, sont exonérés de cette obligation. Les producteurs laitiers lorrains, souvent en polyculture élevage avec de grandes surfaces en COP, seront souvent concernés par cette mesure. Celle-ci pourrait avoir pour effet de contraindre à l'implantation de bandes enherbées, d'une largeur de 5 à 10 mètres, le long des cours d'eau. Ces surfaces seraient alors comptabilisées dans la jachère obligatoire et indemnisées comme telles. Cependant, dans beaucoup de situations, en raison de l'importance des surfaces en herbe préexistantes le long des cours d'eau, cette exigence devrait être satisfaite sans qu'il soit nécessaire d'implanter de nouvelles surfaces en herbe. Si l'obligation des 3% n'est pas remplie après avoir réalisé des bandes enherbées le long de tous les cours d'eau de l'exploitation, la surface résiduelle à implanter est plafonnée à l'obligation de gel (10%) déduction faite de la surface consacrée au gel industriel. Ainsi, la possibilité de prendre en compte le gel industriel constitue une souplesse supplémentaire pour les exploitations lorraines. **L'obligation de 3% des bandes enherbées ne devrait donc pas se traduire par une augmentation importante de la composante herbagère** sur les exploitations laitières lorraines.

- Enfin, le produit de **la modulation des aides, partiellement redistribué via le second pilier, pourrait encourager certaines adaptations.** Mais sur ce dernier point nous ignorons tout des modalités qui guideront ces redistributions. Il est difficile de spéculer sur de telles aides, néanmoins on peut supposer que, pour pouvoir y prétendre, les adaptations mises en place devront aller dans le sens d'une amélioration de l'environnement, des paysages, de la qualité des produits, etc. Dans ce cadre, l'herbe a quelques atouts à faire valoir comparativement au maïs fourrage.



## 4. Vers de nouveaux équilibres herbe-maïs ?

Autant de réflexions qui nous ramènent à la question de la place respective de l'herbe et du maïs dans les systèmes fourragers. Jusqu'à présent, les prairies permanentes ont souvent été perçues comme une contrainte par les éleveurs laitiers de la région, leur préférant le labour et le maïs fourrage à chaque fois que cela était possible. Au niveau des exploitations, l'équilibre s'est réalisé sur la base de surfaces en herbe obligatoires souvent abondantes, qui ont largement structuré les systèmes fourragers dans lesquels le maïs est resté en proportion relativement modeste comparativement à d'autres régions d'élevage. La réforme de la PAC de 1993 avait conforté les éleveurs dans leur stratégie de développement du maïs au détriment de l'herbe puisque le premier était primé alors que la seconde ne l'était pas. Le compromis de Luxembourg modifie la donne ; va-t-il pour autant modifier les équilibres existants ?

### ■ Deux contextes...

Pour tenter d'éclairer cette question, les Réseaux d'élevage de la région ont réalisé un ensemble de **simulations d'adaptation des systèmes laitiers** et notamment de leurs systèmes fourragers. L'approche globale de ces adaptations nous a conduits à revisiter à la fois le système végétal et le système animal avec un souci de cohérence entre les deux.

Nous avons retenu de travailler dans 2 contextes de notre région par le biais de 2 systèmes représentatifs de ces zones. Le premier contexte est celui **des zones herbagères de plaine** ; ces régions sont marquées par des situations de relief et de sols à fortes teneurs en argile (plateau lorrain sud, Châtenois, Vôge, Woëvre, pays de Montmédy). Ces caractéristiques limitent les possibilités de labour, ce qui fait de ces régions des terres d'élevage. Le "cas type"<sup>2</sup> retenu pour illustrer ce contexte est celui d'une exploitation familiale à 2 unités de travailleurs sur une centaine d'hectares de surface agricole avec 300 000 litres de quota laitier et un atelier d'une vingtaine de boeufs Prim'Holstein. La surface en céréales est limitée à une dizaine d'hectares et le maïs ne représente que 13% des surfaces fourragères.

Le second contexte est celui des zones de polyculture élevage ayant une fraction significative de leurs surfaces en herbe obligatoire. Pour plus de commodité dans la suite de l'article nous parlerons de **zone de "polyculture élevage herbagère"**. Ce contexte est très bien représenté en Lorraine en situation de plateau avec des sols argilo-calcaires (plateau lorrain nord et centre, Barrois, Pays haut). Les terres agricoles y sont en partie labourables et pour partie occupées par de l'herbe obligatoire. Celle-ci se retrouve sur les terres les plus argileuses

---

<sup>2</sup> : Le cas type consiste en une modélisation d'un système d'exploitation. On y décrit les choix techniques et les pratiques à mettre en œuvre aux niveaux du sol, du troupeau et des investissements, en tenant compte des structures de l'exploitation et des contraintes de la petite région naturelle. Il présente le résultat économique que l'on peut attendre du bon fonctionnement de l'ensemble.

ou dans les terrains accidentés. Souvent le drainage a permis d'étendre les surfaces allouées aux cultures au détriment des surfaces en herbe. Néanmoins, ces dernières sont encore largement présentes dans la composition de la SAU. La coexistence de ces deux types de surfaces dans les structures agricoles explique la double orientation des systèmes d'exploitation : grandes cultures sur les surfaces labourables, élevage sur les surfaces en herbe. Le "cas type" retenu est celui d'une exploitation sociétaire à 3,5 unités de main d'œuvre sur plus de 200 hectares de surface et un quota de 520 000 litres. Plus de la moitié des surfaces est destinée aux cultures de vente ; le maïs représente plus de 30% de la SFP.

## ■ Vers une extensification en contexte herbager ?

Dans les zones herbagères, le découplage des primes bovins mâles pourrait interpeller les éleveurs sur d'autres façons d'utiliser les surfaces en herbe. Ainsi, dans les exploitations à forte dominante laitière dans lesquelles l'activité d'engraissement à l'herbe est restée relativement marginale, certains éleveurs pourraient être tentés par une extensification du système.

Le scénario étudié met en œuvre l'arrêt du maïs ensilage (11 ha), dont les surfaces sont converties en céréales et en colza, et la suppression de l'atelier de bœufs. L'atelier lait est redéployé sur les surfaces de prairies permanentes avec une baisse de près de 1 000 litres de lait par vache (tableau 2). Comparé à la projection économique à système constant, ce scénario fait sensiblement jeu égal. Avant la réforme, il aurait été nettement perdant en raison de la perte des PSBM (Primes spéciales aux bovins mâles : 6 900 €) et des PAB (Primes à l'abattage : 1 800 €). Désormais, les PSBM restent acquises ainsi que 60% des PAB.

Cette adaptation permettrait de surcroît de simplifier le système dans des exploitations souvent saturées en travail. Avec la modalité de découplage retenue par la France, **on peut donc s'attendre à un léger recul de la viande à l'herbe en complément de la production laitière** dans les zones herbagères de l'est de la France. **Cette évolution se heurte cependant à une vraie difficulté qu'est la maîtrise du processus d'extensification.** Il est à craindre que l'arrêt ou la dimi-

	Système constant	Scénario extensification
SAU (ha)	98	98
Prairie permanente (ha)	74	74
Maïs ensilage (ha)	11	-
Blé (ha)	10,6	8
Orge (ha)	-	8
Colza (ha)	-	5,6
Jachère (ha)	2,4	2,4 (colza diester)
Quota (l)	304 500	304 500
Vaches laitières (VL)	48 VL à 6 800 l	52 VL à 5 850 litres
Concentrés (kg/NL/an)	1 050	1 175
Atelier viande	23 bœufs	-
Chargement technique (UGB/ha)	1,36	1,24
Ecart de revenu ("extensification" - "constant") (€)		- 340

TABLEAU 2 : Caractéristiques structurelles et principaux résultats technico-économiques d'une exploitation type de zone herbagère et de son adaptation à l'horizon 2010 par extensification.

TABLE 2 : *Structural characteristics and main technico-economical results of a typical farm in the grassland zone of Lorraine and its adaptation predicted for 2010 after extensification.*

nution de l'atelier d'engraissement ne s'accompagne pas de l'ajustement nécessaire des surfaces en maïs ensilage, conduisant à des surfaces en herbe sous-valorisées et à un manque à gagner au niveau de la vente des céréales. Elle suppose aussi que l'exploitation dispose de suffisamment de surfaces mécanisables en vue de constituer des stocks d'herbe hivernaux compatibles avec les besoins des animaux.

### ■ En contexte de polyculture élevage herbagère : l'intérêt pour la pâture se heurte à l'agrandissement des troupeaux

Sur l'exploitation de polyculture élevage, nous avons simulé la mise en prairies temporaires de 14 ha au détriment du maïs et des céréales, de façon à assurer un plein pâturage des vaches laitières de mi-avril à mi-août (tableau 3).

Ce scénario procure un revenu un peu supérieur (+1 700 €) à celui de la situation de départ dans laquelle les vaches reçoivent plus de maïs. Les économies réalisées sur le poste "concentré" et sur la mécanisation permettent de compenser le manque à gagner sur les aides aux surfaces converties en herbe (25% des aides aux SCOP sur 14 ha). Avant cette réforme, c'est l'intégralité des primes SCOP sur les 14 ha qui aurait été perdue (14 ha x 350 €/ha), ce que ne compensaient pas alors les économies d'intrants. Il y a donc là incontestablement une situation nouvelle créée par le découplage des aides SCOP et qui donne un **avantage théorique à l'herbe pâturée comparée au maïs dans les systèmes qui affouragent avec de l'ensilage en période estivale**. Cependant, cet avantage économique ne devrait pas suffire à modifier la place du maïs et de l'herbe dans l'alimentation des laitières. Hormis des ajustements à la marge, les systèmes fourragers des exploitations laitières lorraines de ces zones ne devraient pas connaître de grand bouleversement en raison de l'augmentation incessante de la taille des troupeaux qui amène bon nombre d'éleveurs à privilégier en été l'utilisation du maïs ensilage à la gestion, jugée complexe, d'un pâturage.

TABLEAU 3 : Caractéristiques structurelles et principaux résultats technico-économiques d'une exploitation type de zone de polyculture élevage herbagère et de son adaptation à l'horizon 2010 par développement du pâturage.

TABLE 3 : *Structural characteristics and main technico-economical results of a typical farm in the mixed crop-live-stock farming zone of Lorraine and its adaptation predicted for 2010 after development of grazing.*

	Système constant	Scénario "plus de pâture pour les laitières"
SAU (ha)	220	220
Prairie permanente (ha)	57	57
Prairie temporaire (ha)	-	14
Maïs ensilage (ha)	23	15
Blé (ha)	71	67
Orge (ha)	10,5	10
Maïs grain (ha)	5	5
Colza (ha)	37	37
Colza diester (ha)	16,5	15
Quota (l)	527 800	527 800
Vaches laitières (VL)	70 VL à 7 540 l	70 VL à 7 540 litres
Concentrés (kg/VL/an)	1 300	1 275
Chargement technique (UGB/ha)	1,38	1,28
Ecart de revenu ("plus de pâture" - "constant") (€)		+ 1 700

## 5. Qu'en pensent les éleveurs ?

Dans le cadre d'une **étude prospective** récente, réalisée à la demande du CNIEL et de l'ONILAIT (Institut de l'Élevage, 2004), sur l'adaptation des exploitations laitières à la réforme de la PAC, nous avons été amenés à rencontrer **des groupes d'éleveurs** dans des contextes de production bien identifiés afin de sonder leurs projets par rapport à la réforme en cours. Pour les deux contextes présents en Lorraine, "herbager" et "polyculture élevage herbager", il en ressort des positions assez contrastées.

### ■ En contexte herbager : une meilleure réceptivité au discours de maîtrise des charges et d'optimisation du système

Plutôt que de chercher à s'affranchir des contraintes naturelles dans une démarche d'intensification, les éleveurs de ces zones ont plus souvent cherché à composer avec elles. L'herbe, ressource essentielle dans ces exploitations, fait partie de la "culture" des éleveurs et n'est pas nécessairement vécue comme un handicap. Le maïs, s'il a fait son entrée dans bon nombre d'exploitations laitières de ces régions, reste cependant limité à moins de 20% de la surface fourragère et son utilisation se cantonne à l'alimentation hivernale des vaches laitières. Le pâturage est généralisé à toutes les catégories animales en période estivale.

Avec des troupeaux laitiers de dimensions moyennes à faibles, et dans les situations bien remembrées, il restera possible de jouer pleinement la carte du pâturage. On ne devrait pas assister à une augmentation de la part de maïs. **Le découplage pourrait encourager certains éleveurs à se tourner vers le tout herbe** lorsque la culture du maïs n'est pas maîtrisée ou lorsque les installations et les équipements ne se prêtent pas à la distribution de ce fourrage.

La productivité laitière n'est pas ici une fin en soi ; les éleveurs composent avec une génétique moyenne et une stratégie économe dans l'utilisation des concentrés. Les marges de progrès dans la maîtrise des coûts de production sont plus limitées que dans les systèmes intensifs, mais c'est ici que le message est le mieux perçu. En cas d'augmentation de quotas dans des bâtiments saturés, ces exploitations auraient même la possibilité de mettre en œuvre leur réserve de productivité dans des conditions économiquement beaucoup plus intéressantes que dans des élevages intensifs.

La période qui s'annonce va donner lieu dans ces zones à une gestion prudente qui sera d'autant plus facile à mettre en œuvre qu'elle était déjà de mise dans ces régions. Les adaptations des exploitations laitières se feront principalement en direction de la **maîtrise des coûts de production et de l'allègement de la charge de travail**. De ce point de vue, **la réforme de la PAC offre des perspectives intéressantes en confortant le pâturage par rapport au maïs** dans des systèmes qui pâturent beaucoup et où le maïs ensilage reste limité. On peut également s'attendre à une décroissance des ateliers viande complémentaires de l'activité laitière.

## ■ En contexte de polyculture herbagère : renforcement du “système à deux vitesses”

On peut penser que l'évolution des exploitations laitières de ces zones va s'inscrire dans le prolongement des tendances observées depuis la mise en place des quotas laitiers : agrandissement et restructuration. Le découplage des aides et la baisse concomitante du prix du lait à la production n'auraient qu'un effet accélérateur des tendances préalablement observées.

La nouveauté sera vraisemblablement la **spécialisation des exploitations** qui s'exercera **tantôt au profit tantôt au détriment de l'activité laitière**. L'arrêt de la production laitière par certains éleveurs qui continueront à exploiter leurs surfaces rendra disponible des quotas dont bénéficieront les éleveurs laitiers restants. Ce mouvement semble facilité par le découplage des aides et va dans le sens d'un allègement de la charge de travail devenu particulièrement nécessaire dans bon nombre d'élevages. On devrait donc trouver à terme des exploitations qui combinent une production céréalière avec une seule production animale.

Lorsque le choix sera fait de la spécialisation laitière, les accroissements de quotas se feront au détriment de l'activité d'engraissement ; la production de taurillons et de bœufs issus du troupeau laitier devrait donc diminuer dans ces régions.

Même si le découplage de 75% des aides au maïs ensilage redonne théoriquement un regain d'intérêt pour l'herbe lorsque celle-ci est pâturée, il y a fort à parier que cela ne remette pas en question, dans ces régions, la prépondérance du maïs dans l'alimentation des vaches laitières. **Avec des troupeaux de plus en plus grands, le pâturage des vaches risque de se réduire au profit de la distribution de fourrages stockés et notamment d'ensilage de maïs**. L'intensification laitière ne devrait pas trop faiblir dans ces zones, voire le contraire : certains pourraient avoir intérêt à produire du lait supplémentaire en recherchant une productivité accrue de leurs animaux. **Les surfaces en herbe seraient alors utilisées de façon encore plus extensive** qu'aujourd'hui par les génisses laitières et la production de viande à l'herbe.

## Conclusions

La réflexion prospective sur l'incidence de la nouvelle politique laitière sur les systèmes fourragers des exploitations lorraines nous a conduits à mobiliser trois types de matériaux : les statistiques agricoles et les typologies de systèmes, les simulations dynamiques d'adaptation des exploitations sur la base de cas types régionaux, et les résultats d'entretiens collectifs d'éleveurs. L'assemblage de ces matériaux permet d'entrevoir une évolution assez contrastée entre les deux grands types de milieux dans lesquels on peut ranger les petites régions agricoles lorraines : les zones herbagères et les zones de polyculture élevage herbagères.

Dans les premières, la réforme pourrait avoir pour effet d'encourager la stratégie de maîtrise des intrants dans des exploitations familiales de dimension moyenne. Le pâturage des vaches laitières dans les systèmes fourragers serait également conforté ; la part du maïs ensilage ne devrait pas augmenter. Certains éleveurs pourraient même être tentés par l'abandon de cette culture. Parallèlement, on devrait enregistrer une baisse de la production de viande au profit de la production laitière. On devrait assister à un renforcement du caractère économique et autonome de ces élevages. Là où d'autres vont adopter la stratégie du "faire plus", ici ce sera toujours et encore le "faire mieux" qui prévaudra. Dans un contexte de concurrence renforcée où les coûts de production risquent d'être déterminants, cette stratégie est peut être la mieux à même de maintenir un tissu laitier important dans ces zones.

En zone de polyculture élevage herbagère, on devrait assister à une spécialisation des systèmes qui combinent aujourd'hui les 3 productions, lait, viande bovine et céréales, dans de grandes exploitations sociétaires. La restructuration devrait être forte dans ces zones et rendre disponibles de grosses quantités de quotas dont pourront bénéficier les éleveurs laitiers qui se sont modernisés et mis aux normes dans la perspective d'augmenter l'activité laitière. Ici, la recherche de la performance technique reste très ancrée dans l'esprit des éleveurs et, pour y accéder, le maïs devrait voir sa contribution renforcée au sein de troupeaux de plus en plus importants pour lesquels la part du pâturage diminuerait sensiblement. Les surfaces toujours en herbe restantes feraient alors l'objet d'une exploitation de plus en plus extensive de la part des génisses de renouvellement pouvant conduire, comme on l'observe déjà, à une sous valorisation de la ressource.

Intervention présentée au Séminaire de l'A.F.P.F.,  
"La politique laitière : réformes et conséquences  
sur les systèmes fourragers",  
le 28 octobre 2004.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Institut de l'Élevage (2004) : *Réforme de la PAC et production laitière : scénarios d'évolution à l'horizon 2010-2012, Le dossier économie de l'élevage*, n°340.
- RIVIERE E. (2003) : *Réactualisation de la typologie avec les données brutes du recensement général agricole 2000 et évolution des structures agricoles lorraines*, mémoire de fin d'études ENSAIA- CRAL, 28 pages.
- SRSA région Lorraine-Alsace (1999) : "Les prairies en Lorraine : Une exploitation extensive", *La statistique agricole, Vision*, n°25.

SUMMARY

***The reform of the dairy policy and its possible incidences on the forage systems of the dairy farms in Lorraine***

From the seventies onwards, livestock farming in Lorraine has undergone important changes in structure and has increased considerably, with a diversification towards meat production and cereal growing. In those parts where grasslands prevailed most, stock rearing and grazing maintained a more important role. The implementation of the new policy resulting from the Luxemburg compromise should have two contrasting effects.

The following prospects result from the consideration of agricultural statistics, system typologies, simulations of adaptations by typical farms, and collective talks with farmers. Where there is mixed crop - livestock farming, there should be specialization, with the abandonment of dairying or of meat production for the benefit of the other animal production and of cash crops. Maize should there be still increasing its share in the feeding of dairy cows, to the detriment of grazing. Where grasslands are more frequent, a strategy of greater economy and self-sufficiency should prevail, more family-centred and with smaller-sized structures. Grazing, which is supported by the reform, should hold its ground and the maize acreage might shrink.